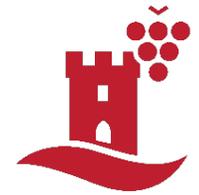


Castillon-la-Bataille

DIA : déclaration d'intention d'aliéner

mode d'emploi



Castillon-la-Bataille

Mon notaire m'appelle pour effectuer la visite de mon bien

- 1** ● mon bien est compris dans le périmètre du droit de préemption urbain

● mon notaire a transmis à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner (DIA)
- 2** ● je reçois un courrier de la mairie m'invitant à prendre contact avec le service urbanisme

● mon notaire reçoit également ce courrier
- 3** ● j'appelle le service urbanisme et transmets mes coordonnées : 05 57 40 37 17 - urba@castillonlabataille.fr

● la mairie m'appelle et fixe un rendez vous pour la visite (entre 9h00 et 12h00 et 14h15 et 16h00 du lundi au vendredi)
- 4** ● le jour de la visite je suis ponctuel et je me rends à l'adresse du bien vendu (la visite dure 15 mn)
- 5** ● la mairie dispose de 2 mois pour notifier une éventuelle décision de préemption. Dans certains cas le délai pourra être prorogé comme expliqué dans le courrier que je reçois de la mairie.